



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 578

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème de l'accueil, de l'accompagnement et du suivi scolaire des enfants handicapés. Familles, équipes pédagogiques et intervenants spécialisés, qu'il s'agisse des enseignants-référents ou des auxiliaires de vie scolaire (AVS), dénoncent les carences des dispositifs aujourd'hui en cours. C'est vrai du statut et de l'absence de formation des AVS. C'est vrai des moyens mobilisés pour prendre en charge cette question de la scolarisation des enfants handicapés. On manque d'enseignants-référents, chacun étant dès lors confronté à l'obligation de « suivre » un nombre beaucoup trop élevé d'enfants et de jeunes (jusqu'à 300 par enseignant-référent), pour pouvoir faire face correctement. La presse apporte régulièrement le témoignage de familles, de parents qui se heurtent à des difficultés majeures pour trouver une solution pour leur enfant ou pour que celui-ci bénéficie de la présence d'un AVS. Souvent les délais de traitement des besoins ou des problèmes rencontrés sont trop longs. Une information parue récemment à propos de situations vécues dans le Nord-Pas-de-Calais faisait état d'un « délai de plus d'une année pour obtenir une auxiliaire de vie scolaire, qui de par son statut précaire risque de quitter son poste en plein milieu d'une année scolaire », ou encore d'une décision de compensation « qui tombe plus d'une année après sa demande ». Toutes les parties concernées mettent en cause ces pénuries de moyens, les dysfonctionnements en résultant à l'échelle des maisons départementales des personnes handicapées et de l'éducation nationale, le manque de places en IME, IMPRO, SESSAD qui laissent trop de jeunes et de familles sans solution. Il lui demande de lui faire connaître les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour se saisir de ces difficultés, et pour engager, au-delà des premières mesures de rentrée 2012 annoncées, la concertation et les orientations de fond indispensables pour recenser les besoins et arrêter les moyens d'y faire face.

Texte de la réponse

Le Gouvernement précédent a, au cours des cinq dernières années, supprimé plus de 77 000 postes dans l'éducation nationale, dont 14 000 suppressions avaient été programmées pour la seule rentrée prochaine. L'école française s'en trouve dans une situation particulièrement dégradée. Le Président de la République a souhaité faire de la jeunesse la grande priorité de son quinquennat, le coeur de sa stratégie pour le redressement de la France. Il a fixé au ministère de l'éducation nationale un objectif : faire réussir tous les élèves. La scolarisation des enfants en situation de handicap figure à ce titre au coeur des préoccupations du ministère. Aussi, dès la rentrée 2012, 1500 auxiliaires de vie scolaire pour l'aide individuelle (AVS-I) dont la mission est de répondre aux besoins d'élèves qui requièrent une attention soutenue et continue et 2300 auxiliaires de vie scolaire pour l'aide mutualisée (AVS-M) dont le rôle est d'accompagner des élèves qui ne requièrent pas une attention soutenue et continue sont recrutés pour renforcer l'accompagnement des enfants qui en ont besoin et faciliter leur scolarisation. L'effort sera poursuivi et accru tout au long du quinquennat, mais il devra également s'accompagner d'une amélioration de la formation de ces personnels, comme d'une résorption de leur précarité. Le Gouvernement a engagé ce travail dès la rentrée en transformant une partie des contrats précaires en contrats d'assistants d'éducation. Dans le même temps, est engagée une réflexion sur la

professionnalisation de l'aide humaine en milieu scolaire et de la fonction d'accompagnement des enfants en situation de handicap. A cet effet, un groupe de travail interministériel, présidé par une personnalité qualifiée, va être installé en octobre par les ministres déléguées concernées (Réussite éducative et Personnes handicapées). Il rendra son rapport début mars 2013.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 578

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juillet 2012](#), page 4310

Réponse publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5738